

=====

Séance du 23 Janvier 2025

=====

Nombre de membres :

- Afférents au Comité syndical : 42
- En exercice : 42
- Qui ont pris part à la délibération : 36

Date de la Convocation :

14 Janvier 2025

Date affichage :

14 Janvier 2025

Le Jeudi vingt-trois janvier de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle des fêtes de Réalcamp, sous la présidence de Monsieur Thierry BLONDIN

Étaient présents : Messieurs Thierry BLONDIN, Jean-Pierre DELOBEL, Nicolas GALHAUT, Régis ESTOT, Francis DUFEUILLE, Jean-Luc PRUVOT, Jean-Paul ESTOT, Dominique VALLEE, Dany LAFFARGUE, Jérôme LEJEUNE, Gwenaël HAMON, Jean-Paul MOREL, Didier DEBLANGY, Bertrand LANDAIS, Guy CASTELOT, Patrick RICOUARD, Philippe VERHAEGHE, Alain BOUVET, Jérôme FOSSE, Jérémy ELDERT, Bruno BORGGOO, Alain LE GAC, Jean-Christophe SANNIER et Jean-Claude HOUAS ; Mesdames Chantal DALENCOURT, Marylène PAUL, Cynthla PION FOLLAIN, Agnès CREPT, Danielle MICHEL et Sophie DEFECQUE.

Absents excusés : Messieurs Stéphane POTEAUX, Jacky BAUDON, Claude MARTIN, Xavier MENPIOT, Dominique GODARD, Claude SANTERRE et Régis TROUDE ; Madame Daniella LEMAIRE.

Objet de la Délibération :

Tarifs Eau 2025

Absents : Messieurs David BLONDIN, Christophe MORELLE et Lionel MAINNEMARE ; Madame Lauriane MENPIOT

Monsieur Jacky BAUDON a donné pouvoir à Monsieur Bruno BORGGOO
Monsieur Claude MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Alain LE GAC
Monsieur Xavier MENPIOT a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GALHAUT
Monsieur Dominique GODARD a donné pouvoir à Monsieur Francis DUFEUILLE
Monsieur Claude SANTERRE a donné pouvoir à Monsieur Jérémy ELDERT
Monsieur Régis TROUDE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude HOUAS
Madame Daniella LEMAIRE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand LANDAIS

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer comme suit les tarifs pour 2025. Par conséquent, les tarifs sont les suivants :

- Eau : 1.65 € ht/m³
- Eau vendue à un autre syndicat : 1.30 € ht/m³
- Frais de fonctionnement eau (abonnés domestiques) : 41,16 € ht
- Frais de fonctionnement eau (abonnés non domestiques) : 21,16 € ht

A ces prix s'ajouteront :

- la redevance consommation d'eau potable au taux de 0,46 €/m³, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable au taux de 0,085 €/m³ et la redevance prélèvement au taux de 0,10 €/m³ ;
- la TVA au taux de 5,5 % pour les frais de fonctionnement, l'eau, la redevance consommation d'eau potable, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable et la redevance prélèvement.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Réalcamp, le 23 janvier 2025

Le Président,

